

Résolution 6

à soumettre à l'Assemblée Générale du 28 mars 2015

" L'Assemblée Générale de la FFVoile se prononce favorablement pour une refonte du ressort territorial des ligues régionales de voile qui doivent se calquer sur le découpage régional défini par la loi. Elle donne mandat au Conseil d'Administration jusqu'à la tenue de la prochaine Assemblée Générale pour supprimer les anciennes ligues et créer les nouvelles ligues qui devront adopter les ressorts territoriaux des nouvelles régions administratives. Les opérations de fusion création devront avoir lieu avant le 01/07/2016 modifiant ainsi les dispositions de l'Annexe 1 du Règlement Intérieur dont la nouvelle rédaction sera entérinée par la prochaine Assemblée Générale de la FFVoile ".

